

## Allocation de PFMP pour les lycéens professionnels (CAP et Bac Pro)

Une allocation sera versée aux élèves de la voie professionnelle pour gratifier leurs périodes de formation en milieu professionnel. Vous trouverez ci-dessous les montants des allocations versées aux élèves en fonction des niveaux de formation :

Niveau de formation	Forfait journalier	Montant annuel maximum	Nombre de semaines de PFMP donnant droit à l'allocation
1 <sup>ère</sup> année CAP	10€	300€	6
2 <sup>ème</sup> année CAP	15€	450€	6
2 <sup>nde</sup> Bac Pro	10€	300€	6
1 <sup>ère</sup> Bac Pro	15€	600€	8
Terminale Bac Pro	20€	600€	6

**Pour permettre la perception de l'allocation, vous devez fournir des documents (à compléter au verso).**

Différents cas de figure sont à envisager :

1) **Pour un élève mineur sur la totalité de l'année scolaire\***, le responsable complète l'autorisation du représentant légal pour indiquer qui perçoit l'allocation.

- Si c'est l'élève qui perçoit l'allocation, il faut fournir la copie de sa pièce d'identité ainsi que son RIB et la copie d'un document justifiant la qualité de responsable légal (livret de famille, jugement...)

- Si c'est le responsable légal qui perçoit l'allocation, il faut fournir la copie de la pièce d'identité du titulaire du compte bancaire, le RIB du titulaire du compte, la copie d'un document justifiant la qualité de responsable légal (livret de famille, jugement...) et la copie de la pièce d'identité de l'élève.

2) **Pour un élève qui va devenir majeur pendant l'année scolaire\***, le responsable légal complète l'autorisation du représentant légal pour indiquer que l'élève percevra l'allocation (en effet, un responsable légal ne peut pas percevoir l'allocation à la majorité de son enfant). L'élève doit fournir une copie de sa pièce d'identité et le RIB de son compte personnel.

3) **Pour un élève déjà majeur à la rentrée scolaire\***, il doit fournir une copie de sa pièce d'identité et le RIB de son compte personnel.

Quel que soit le type de compte bancaire choisi parmi les comptes suivants : compte courant, compte postal, livret A, compte bancaire offrant les services de base tel que le compte Nickel, compte courant d'une banque en ligne..., il faut s'assurer d'obtenir un relevé d'identité bancaire (RIB) faisant figurer un IBAN et BIC/SWIFT pour percevoir des virements dont le compte est domicilié dans la zone SEPA.

Vous pourrez trouver toutes les informations complémentaires à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/3860/allocation-de-stage-au-lycee-professionnel>

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

M. LE ROUX  
Proviseur

## Allocation de PFMP - Année scolaire 2026-2027

NOM Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### COCHER LES DOCUMENTS FOURNIS

Pour un élève mineur sur la totalité de l'année scolaire		Pour un élève qui va devenir majeur pendant l'année scolaire	Pour un élève déjà majeur à la rentrée scolaire
Si c'est l'élève qui perçoit l'allocation	Si c'est le responsable légal qui perçoit l'allocation	C'est obligatoirement l'élève qui perçoit l'allocation	C'est obligatoirement l'élève qui perçoit l'allocation
<input type="checkbox"/> Autorisation du représentant légal (ci-dessous) <input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité de l'élève <input type="checkbox"/> RIB de l'élève <input type="checkbox"/> copie d'un document justifiant la qualité de responsable légal (livret de famille, extrait de naissance, jugement...)	<input type="checkbox"/> Autorisation du représentant légal (ci-dessous) <input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité du titulaire du compte bancaire <input type="checkbox"/> RIB du titulaire du compte <input type="checkbox"/> Copie d'un document justifiant la qualité de responsable légal (livret de famille, extrait de naissance, jugement) <input type="checkbox"/> copie de la pièce d'identité de l'élève	<input type="checkbox"/> Autorisation du représentant légal (ci-dessous) <input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité de l'élève <input type="checkbox"/> RIB de l'élève	<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité de l'élève <input type="checkbox"/> RIB de l'élève

### Autorisation du représentant légal

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : .....

Représentant légal de l'élève mineur : (Nom, prénoms) .....

Inscrit(e) au lycée polyvalent CHAPTAL à Saint-Brieuc en classe de (niveau, diplôme, spécialité) .....

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Le compte bancaire de l'élève nommé(e) ci-dessus en tant que bénéficiaire direct de l'aide
- Mon compte bancaire en tant que représentant légal

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement scolaire dont dépend l'élève sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement scolaire dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

*Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »*

Date et signature du représentant légal

.... / .... / ....

(Inutile de signer si l'élève est majeur)